

Le lien *des*

Volume 4, # 1, Janvier 2026



Josérabliens



Photo : Philippe Lessard

Mot du maire

Bonjour à tous,

En ce début de 2026, je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter une bonne et heureuse année et vous offrir nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité tout au long de l'année.

Depuis le début de la saison hivernale, la météo nous réserve bien des surprises. Nous tenons à souligner et remercier chaleureusement notre équipe de déneigeurs pour leur excellent travail dans ces conditions en dent de scie.

Au cours des prochaines semaines, nous poursuivrons nos démarches auprès du Ministère des Transport concernant le dossier du pont enjambant la rivière Chaudière et la réhabilitation du chemin de fer Québec Central.

Je vous souhaite encore une fois une année remplie de succès et de belles réalisations. Au plaisir de vous croiser dans notre belle municipalité.

Marc Lessard, maire



Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **13 janvier**, le conseil municipal :

- La directrice générale fait rapport aux membres du conseil concernant les déclarations de ceux qui ont participé à la formation en éthique et déontologie en matière municipale ;
- Dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle ;
- Nomme les personnes du comité consultatif d'urbanisme ;
- Adopte le règlement 286-25—Taxation 2026 ;
- Donne l'avis de motion et présente le projet de règlement numéro 287-26 créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Donne l'avis de motion et présente le projet de règlement numéro 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire ;
- Octroie le contrat de débroussaillage dans le rang des Érables nord et le rang St-Bruno à l'entreprise *Ferme Donald Vachon et fils Inc.* ;
- Autorise l'installation d'un lampadaire près de la route Jacques-Lambert ;
- Adopte une résolution pour répondre aux préoccupations des producteurs agricoles concernant des intrusions liées à des travaux ferroviaires et pour assurer la protection des terres agricoles.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **3 février 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Mise à jour des informations concernant votre chien

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit détenir une licence annuelle pour chaque chien détenu par lui. La licence est valable pour la durée de vie de l'animal. **Annuellement**, une confirmation des informations de chaque animal doit être transmise au bureau municipal entre le **1er et le 31 janvier**.

Pour ceux qui ne possèdent pas encore de licence pour leur chien, vous devez vous en procurer une au coût de 25 \$ chacune. Pour se faire, vous pouvez remplir le formulaire d'obtention de licence qui est à votre disposition sur notre site internet au <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Documents utiles ». Des formulaires seront également à votre disposition au bureau municipal. Lorsque votre formulaire sera rempli et votre paiement effectué, un médaillon officiel vous sera remis.



***** Cette médaille doit être en tout temps portée par votre animal. *****

Advenant le cas qu'elle soit perdue ou abîmée, le propriétaire doit s'en procurer une autre au coût de 5 \$.

Réception de votre compte de taxes par courriel

Simplifiez votre vie et réduisez le papier !

La municipalité vous offre maintenant la possibilité de recevoir votre compte de taxes municipales par courriel.

Comment faire ?

- Rendez-vous sur notre site internet, dans la section « Documents utiles ».
- Remplissez le formulaire et retournez-le par courriel à info@stjosephdeserables.com

Important : Même si nous avons déjà votre adresse courriel, vous devez nous retourner le formulaire dûment rempli par la poste, ou par courriel pour activer ce service.

À retenir :

- Les relevés ne sont pas envoyés aux institutions financières.
- Les comptes seront expédiés dans la semaine du 26 janvier 2026.
- Si vous n'avez pas reçu le vôtre le 8 février, contactez-nous par téléphone ou par courriel.

Subvention municipale

La municipalité vous offre la possibilité de venir chercher une boîte d'analyse pour votre eau directement au bureau municipal pour seulement **40,00 \$**. Celle-ci est étudiée par la firme Eurofins Environex de Québec et elle comprend le bon d'expédition afin que votre échantillon de rende directement de chez vous au laboratoire.

Profitez-en dès maintenant : **une subvention par adresse civique est disponible pour l'année 2026!**

Ne manquez pas cette occasion de vous assurer d'une eau de qualité!





Vieillir chez soi ou déménager ?

PROGRAMME D'ATELIERS POUR LES ÂÎNÉS

10 ateliers thématiques

- Vieillir chez soi
- Déménager, choisir un chez-soi
- Évaluer sa situation financière
- Signer un bail
- Bien vieillir
- Gestion des conflits
- Prévenir les abus et la maltraitance
- Gérer ses biens
- Préserver ses avoirs financiers
- Les proches aidants.

INFORMATION ET INSCRIPTION :



418-338-4755 poste 307



INFO@ACEF-ABE.ORG



WWW.VIEILLIRCHEZSOI.ORG



ST-MAGLOIRE (ETCHEMINS):

LES MERCREDIS 10H À MIDI
du 18 FÉVRIER au 22 AVRIL 2026

Salle de la FADOQ
127, rue Principale Saint-Magloire

BEAUCEVILLE:

LES JEUDIS 13H30 À 15H30
du 19 FÉVRIER au 23 AVRIL 2026

662, Boulevard Renault,
Beauceville



Cédule des collectes



Vous avez déjà reçu le calendrier des collectes 2026 dans votre bulletin municipal de décembre 2025 ainsi que via le calendrier 2026 qui vous a été transmis dans vos boîtes aux lettres avant les fêtes. De plus, vous pouvez également retrouver cette cédule sur notre site Internet dans la section « Calendrier municipal ».

La MRC Beauce-Centre a réalisé le calendrier des collectes qui peut être directement intégré à tous vos agendas virtuels et mobiles : Google Agenda, Outlook, iCalendar, etc. Vous retrouverez ce calendrier à intégrer sur le site Internet de la MRC Beauce-Centre à l'adresse suivante :

<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles/collectes>

De plus, vous pouvez télécharger l'application « Ça va où ? » de RECYC-QUEBEC. Elle vous aide à bien trier vos matières. Elle est accessible gratuitement sur App Store et Google Play.

Recyclage. Compost. Écocentre. Avec Ça va où?, on sait où ça va!



ÉCOCENTRE



Avant de vous déplacer, assurez-vous de :

- Consulter la liste des matières acceptées et refusées
- Prendre connaissance des règlements à suivre pour accéder au site
- **Bien trier vos matières avant d'arriver à l'écocentre**

Ouvert en saison

Tous les détails sont disponibles sur le site web de la MRC :

www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/ecocentre-et-points-de-depot-2/

MATIÈRES ACCEPTÉES



- Métaux
- Encombrants
- Bois
- Résidus verts
- Matières recyclables
- Terres, briques et agrégats
- Appareils réfrigérants
- Appareils électroniques
- Plastiques agricoles, tubulures d'érablières
- Huiles usées
- Peinture et solvants

Autres RDD - informez-vous!



MATIÈRES REFUSÉES



- Sols contaminés
- Résidus alimentaires
- Ordures ménagères
- Déchets biomédicaux et radioactifs
- Résidus contenant de l'amiante
- Cyanure, amiante, BPC
- Feux d'artifice, explosifs, armes, munitions et substances illicites
- Carcasses d'animaux
- Pneus
- Lampes non acceptées (luminaires, ballasts, DEL, lumières de Noël, etc.)
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbres
- Toute matière impossible à identifier



CONDITIONS D'UTILISATION

1. Pas de véhicules immatriculés F et L
2. Preuve d'adresse dans la MRC Beauce-Centre
3. Aucun camion ou remorque à benne basculante
4. Interdit de fouiller dans les conteneurs de déchets et de recyclage
5. Doit porter des vêtements et des chaussures adéquats pour le déchargement. *

* La MRC se décharge de toute responsabilité en cas d'accident lors du déchargement des matières par l'utilisateur.

MRC
BEAUCE-CENTRE



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2026, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté les règlements suivants :
 - **Règlement numéro 287-26 Règlement créant une réserve financière pour la refonte des règlements d'urbanisme.**
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin pour chaque règlement ci-haut mentionné.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes
3. Le registre sera accessible le 3 février 2026, de 9 h à 19 h, au bureau de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, situé au 238 route des Fermes à Saint-Joseph-des-Érables.
4. Le nombre de demandes requis par registre pour chaque règlement ci-haut mentionné, afin que ce ou ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 43 par registre. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéro 287-26 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9h, le 4 février 2026 à la même adresse qu'indiqué au point 7.
6. Les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité sont les suivantes :
 - 6.1 Toute personne qui, le 13 janvier 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et ;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
 - 6.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
 - 6.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
 - 6.4 Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 janvier 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
7. Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau municipal situé au 238 route des Fermes à St-Joseph-des-Érables, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;
 - b) Par courriel, en faisant la demande :
 - Par téléphone au 418-397-4772
 - Par écrit à l'adresse municipalite@stjosephdeserables.com

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2026

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 286-25 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1^{er} mars 2026
- Deuxième versement : 1^{er} mai 2026
- Troisième versement : 1^{er} juillet 2026
- Quatrième versement : 1^{er} octobre 2026

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 286-25 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2026 et les modalités de leur perception

Lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, le Conseil a adopté le règlement no 286-25 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatorzième jour du mois de janvier 2026.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

S'impliquer en bénévolat !

Devenir bénévole pour animer VIACTIVE ! Pourquoi ?

- ✓ Bouger
- ✓ Relever des nouveaux défis
- ✓ Faire du bien autour de vous
- ✓ Améliorer la qualité de vie des participants
- ✓ Apprendre
- ✓ Parler avec des gens et créer des liens

Bouger en toute sécurité dans le respect de chaque personne

Choix entre des exercices

- Faciles
- Moyens
- Difficiles



Saviez-vous que...

Les animateurs VIACTIVE sont accompagnés gratuitement par des ressources professionnelles.

Chaque année, les animateurs sont invités aux événements :

- ✓ Journée de relance
- ✓ Journée de reconnaissance
- ✓ Activités en plein air

Si vous souhaitez être bénévole, contactez-nous

Pour informations, inscriptions ou pour soumettre votre candidature comme bénévole, contactez :



Trécy Patoine
B.Sc., Kinésiologue, responsable Viactive
Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin (CABBE)
Tél : 418 397-0135, poste 303
viactive@cabbe.org



Pour nous joindre



Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu

Téléphone : 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Resp. de la voirie et des infrastructures : Martin Maurice **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-9966

Conseil municipal

Maire : Marc Lessard 418 389-4273

Mairesse sup. : Mélanie Roy 418 397-8418

Conseiller : Sylvain Lambert 418 225-7952

Conseillère : Sophie Lessard 418 209-4109

Conseiller : Éric Lessard 418 397-5379

Conseillère : Marie-Pier Giguère 418 209-2848

Conseiller : Jean-François Giguère 418 420-5333

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00